

# COMMUNE DE FARAMANS

\*\*\*\*\*

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### SÉANCE DU 05 JUIN 2025 à 20h00

**Absent** : K. Gauthier (pouvoir à M. Gros)

#### **1 - Modification du tableau des effectifs**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, suite au départ d'un agent, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (9h / semaine) ;
- création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (25h45 / semaine) ;
- création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (13h41 / semaine).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs exposée ci-dessus.

#### **2 - Acquisition de parcelles**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la mobilité douce, la commune envisage la réalisation d'une voie douce reliant les communes de Penol et Faramans. Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain d'une superficie totale de 198 m<sup>2</sup>, appartenant à M. Grenier et Mme Bermond, issue des parcelles cadastrées ZA 69 et ZA102. Cette acquisition, pour 1€/m<sup>2</sup>, permettra d'assurer la continuité du tracé de la voie douce, favorisant ainsi les déplacements piétons et cyclables entre les deux communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet d'acquisition et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

#### **3 - Personnel : protection sociale complémentaire**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, dans une logique de mutualisation, le CDG38 propose divers contrats-groupes, dont trois vont devoir être renouvelés : la convention proposant des titres restaurant et la convention de mutuelle santé (prise en charge des frais médicaux des agents) au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le contrat groupe d'assurance statutaire (indemnisation de l'employeur en cas d'absence d'un agent) au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Le CDG38 va engager ces procédures de renouvellement et demande un mandat des employeurs potentiellement intéressés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations « mutuelle santé » et « assurance statutaire ».

#### **4 - Demande de subvention : zone d'accueil pour les pèlerins de Compostelle**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de création d'une zone d'accueil pour les pèlerins du chemin de Saint-Jacques comprenant la mise en place d'un sanitaire automatique et la création d'une zone de détente (table, fontaine point d'eau, poubelle extérieure, 2 bancs) à proximité des commerces. Le montant des travaux est estimé à 60 246,83 € HT.

Il propose de solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre d'un « appel à manifestation d'intérêt » intitulé « Développons ensemble les itinéraires Saint Jacques de Compostelle en amont du Puy en Velay », une subvention à hauteur de 45 %, soit 27 111,07 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention telle qu'exposée ci-dessus.

#### **5 - Demande de subvention : signalétique à destination des pèlerins de Compostelle**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de mise en place d'une signalétique informationnelle à destination des pèlerins du chemin de Saint-Jacques comprenant l'installation d'un panneau de communication numérique et de deux panneaux d'information avec plan communal, indiquant les commerces, les WC publics, les gîtes, les accueils Jacquières et les différents points de repos présents sur la commune. Le montant des travaux est estimé à 37 739,86 € HT.

Il propose de solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre d'un « appel à manifestation d'intérêt » intitulé « Développons ensemble les itinéraires Saint Jacques de Compostelle en amont du Puy en Velay », une subvention à hauteur de 50 %, soit 18 869,93 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention telle qu'exposée ci-dessus.

## 6 - Subvention à l'UDELIM38

M. le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 300 € à l'UDELIM38 (Union Départementale des Éleveurs de Limousine de l'Isère), association organisatrice du concours inter régional de bovins de race limousine qui aura lieu du 17 au 19 octobre 2025 à Faramans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 300 € à l'UDELIM38.

\*\*\*\*\*

## CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

### Séance du 15 mai 2025

#### 1. BILAN DES ACTIVITES

\* Table de pique-nique : la commande a été faite. (Prix : 1194 €)

\* Cérémonie du 8 mai : Très belle cérémonie et très bonne participation du CME.

#### 2. VISITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Les jeunes élus ont apprécié de visiter le local technique et les maisons de santé.

Ils ont découvert que la nouvelle M.S.P. est sur une place qui se nomme « Place du Tailleur » en souvenir d'un tailleur qui habitait dans une maison située en ce lieu et qui a été démolie.

### Séance du 19 juin 2025

#### 1. VISITE DE LA BASE DE LOISIRS

Nous avons parcouru la Roselière à la recherche des nichoirs posés en 2021 et observé les différentes réalisations sur la base de loisirs.

#### 2. ACCUEIL DES FAMILLES AVEC BILAN DE L'ANNEE

Nous avons fait le point de tout ce qui a été réalisé cette année et le bilan financier laisse apparaître un excédent de 1072.02 €.

Un verre de l'amitié a clos la séance tout en souhaitant belle réussite aux 3 conseillers qui partent en 6<sup>ème</sup> :  
Cylia MARION, Maloé CARCEL et Maël FALISSARD

\*\*\*\*\*

## Informations diverses

### 1. Information - Communication

En plus des comptes rendus du Conseil Municipal diffusés régulièrement et du Petit Renaillet (distribué en fin d'année), la municipalité de Faramans communique sur Panneau Pocket, sur Voisins vigilants et par l'intermédiaire de son site internet : [www.faramans.fr](http://www.faramans.fr).

D'ici fin 2025, la municipalité va concrétiser un projet de début de mandat : un panneau de communication digital « bi-face » sera installé à l'extrémité de la Place du Tailleur.

### 2. Souscription en lien avec la Fondation du patrimoine

La Commune va restaurer le four de l'ancienne boulangerie DUC (aujourd'hui propriété communale).

Il sera disposé dans un local associatif créé à côté de la salle d'animation du stade.

Le local se composera d'une salle de levée (qui pourra aussi être utilisée comme salle de réunion par l'ensemble des associations de Faramans) et abritera le Four entièrement restauré comme à son origine.

Ce nouvel équipement pourra être utilisé par toutes les associations locales pour des matinées pizzas, tartes, etc... et permettra au CERF de concevoir les pognes et saint-genix de la foire aux châtaignes.

En plus des diverses demandes de subventions déposées par la municipalité, la commune et le CERF lancent, pour boucler le financement de ce projet, une souscription en lien avec la Fondation du patrimoine.

Les particuliers et les entreprises peuvent donner. **A ce jour, la souscription a récolté 28 317 €.**

Pour prendre connaissance du projet ou faire un don :

[www.fondation-patrimoine.org/les-projets/four-de-boulangier-communal-a-faramans](http://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/four-de-boulangier-communal-a-faramans)

Vous pouvez aussi déposer votre don avec le bulletin correspondant à l'accueil de la Mairie

Pour rappel, **tout don effectué engendre une réduction d'impôts**, à hauteur de **66 %** du montant du versement.

Merci d'avance pour vos participations.

### 3. Avancée des travaux communaux

\* Les travaux de restauration du terrain de football « annexe » et sa mise aux normes sont terminés.

Les footballeurs peuvent bénéficier de cette installation depuis début Avril 2025.

\* Les travaux de réhabilitation (installation d'un arrosage intégré raisonné, réfection de la pelouse, mise en place d'un robot de tonte) du stade « honneur » sont terminés.

Ce stade devrait accueillir ses premiers matchs à l'automne 2025.

\* Les travaux de création d'une Aire de fitness, de deux Padel, d'un Pumptrack, d'une Table de ping-pong et d'un Basket 3x3 sont terminés.

\* Les restaurations du court de tennis et du city-stade sont terminés. Ils ont ainsi été remis aux normes.

\* Afin de pouvoir accueillir de nouveaux professionnels de santé dans de très bonnes conditions, la municipalité a réalisé une extension, de 320m<sup>2</sup>, de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

En parallèle, la place du Tailleur a été agrandie et embellie.

\* Un parking (avec accès en limite de la crèche) sera opérationnel d'ici l'automne 2025. Il desservira, via un cheminement piétonnier, la MSP et l'ensemble des services et commerces du Centre bourg.

\* Les travaux de la Résidence Séniors et du lotissement « Les Combes » portés par EVALLY Promotion se terminent.

Les 9 logements sociaux « séniors » sont occupés.

La Résidence Séniors, gérée par « Maison de Blandine », a accueilli ces premiers résidents (le taux de remplissage est bon).

Une partie des logements du lotissement « Les Combes » (dont les 20 logements gérés par la SDH) sont occupés depuis Mai 2025.

Pour rappel, l'obligation, suite au diagnostic du Département, de créer un cheminement doux dans le cadre de la création de la Résidence Séniors nous a obligé de mettre le chemin de Chantemerle en sens unique.

\* La transformation de l'ex-cabinet de notre kiné (Céline CODURI) à l'espace d'Autimont en 1 cabinet médical et 2 commerces ayant un pas de porte sur le chemin de la Porte Bleue (via la Place du Tailleur) est terminé.

\* La réfection du tapis du chemin de La Porte Bleue suivie du prolongement du trottoir et de la création d'un cheminement piétonnier se termine.

\* L'installation de 14 caméras de vidéo-protection est en cours. Au final, ce sera 35 caméras qui superviseront les différents bâtiments et les infrastructures publiques. Les entrées du village et différents autres lieux (comme les Points d'Appoint Volontaire) seront aussi couverts par les caméras.

A la fin de tous ces travaux, la commune sera dotée de services sécurisés, à destination de toutes les tranches d'âge de la population.

### 4. Liste des professionnels de santé

Les professionnels de santé suivant sont présents dans la nouvelle Maison de Santé Pluridisciplinaire (située au 1, place du Tailleur) :

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Médecin généraliste AILLET : | Prise de rendez-vous sur Doctolib - Dr AILLET Morgane |
| Médecin généraliste BREDY :  | 04 74 54 25 17  |
| Médecin généraliste CATTIN : | 04 74 57 91 78 (à partir du 4 Août 2025)              |
| Kinésithérapeute :           | 04 74 59 36 10  |

La municipalité cherche activement d'autres médecins généralistes. Dès qu'un médecin aura officialisé avec la municipalité son arrivée, l'information sera donnée en priorité aux Faramantaises et Faramantois.

Les professionnels de santé suivant sont présents à l'Espace de Santé d'Autimont (situé au 17, chemin de La Porte Bleue) :

|                                     |                |
|-------------------------------------|----------------|
| Soins infirmiers :                  | 04 74 20 35 33 |
| Kinésiologue :                      | 06 50 28 06 95 |
| Psychologue-Psychothérapeute :      | 06 34 10 29 98 |
| Ostéopathe :                        | 06 43 14 94 58 |
| Etiopathe :                         | 06 51 55 50 73 |
| Energéticienne (acupuncture) :      | 06 35 32 43 20 |
| Réflexologue plantaire :            | 06 89 56 18 91 |
| Psychomotricienne :                 | 07 49 38 99 53 |
| Pédopsychiatre                      | 06 77 46 27 51 |
| Thérapeute manuel « Méthode Poyet » | 06 76 93 96 75 |

**Une seconde Psychologue (Mme Lucille KERAMBRUN) a rejoint l'Espace d'Autimont depuis début Mai.**

**Elle peut accueillir des enfants, des adolescents, des adultes et des personnes en situation de handicap.**

**Pour prendre rendez-vous avec elle, se rendre sur Doctolib ou au 06 02 29 53 97.**

**Une pédicure-podologue (Mme Solène LECLERC) va rejoindre l'Espace d'Autimont à compter de début Septembre. Vous pouvez la contacter au 06 82 17 08 59.**

Le Cabinet dentaire (04 74 54 39 64) et la Pharmacie (04 74 54 27 06) sont restés dans leurs anciens locaux.

L'orthographe thérapeute thérapies brèves (06 52 38 33 51), la Médiatrice en communication non violente (06 66 30 20 59), la praticienne en Bio-résonance (06 59 87 20 70), la Masseuse métamorphique (06 61 03 05 76), la Sophrologue (06 88 01 93 00), la Médium – Energéticienne – Méditation guidée (06 88 97 11 32) et la Graphopédagogue (06 38 55 16 29) exercent dans le Pôle médecine douce au 119, montée de l'église.

Ils seront rejoints, **début Septembre, par une Coach et Psychogénéalogiste (Mme Joyh-Hélène LAPORTE). Vous pouvez la joindre au 06 33 85 59 65.**

D'autre part, sur la commune :

- + Valérie MONIER (06 70 71 63 76) propose de la Gestalt Thérapie.
- + Marie-Laure MANCINI (07 80 06 60 58) développe la Vitalité et l'Expression de soi.
- + Daisy VILLON (06 98 38 36 42) est Magnétiseuse, Sonothérapeute médium, Masseuse tuina, Coach de vie et pratique l'Hypnose-coaching.

Enfin, la section ADMR (04 74 54 29 45) a ses bureaux au rez-de-chaussée de la maison GUILLON Ludovic.

## **5. Locaux disponibles**

Des locaux pouvant convenir pour l'installation d'un nouveau commerce, d'artisans, de professions libérales réglementées, de services, de professionnels de santé sont disponibles au centre bourg.

Ainsi, à partir de début **Septembre 2025, Mme Laura BASTET (06 70 84 90 03 [lorabastet@gmail.com](mailto:lorabastet@gmail.com)) exercera en tant qu' Accompagnatrice de parcours en VAE, au 17bis, chemin de la Porte Bleue.**

D'autre part, une zone artisanale portée par une société privée va voir le jour en face de l'ancienne usine Gilibert Remorques.

Si vous connaissez des candidats (dans tous ces domaines), adressez-vous à la Mairie : 04 74 54 22 97 [mairie.faramans@gmail.com](mailto:mairie.faramans@gmail.com) .

## **6. Commerces présents au Centre bourg :**

- |                         |                |   |
|-------------------------|----------------|---|
| ● L'un Passe            | 04 74 85 84 48 | Bar-Jeux-Tabac-Presse-Point vert,   |
| ● Boucherie du Suzon    | 04 74 54 34 89 | Boucherie-Charcuterie,  |
| ● Boulangerie Michallon | 04 74 54 33 23 | Boulangerie-Pâtisserie,   |
| ● La Roselière          | 04 74 54 25 92 | Restaurant-Pizzeria,  |
| ● Douceurs d'Autrefois  | 04 74 57 29 33 | Livraison de repas à domicile,  |
| ● Desclics Paysan       | 04 74 57 29 33 | Fruits, légumes, épicerie, laitages bio et/ou local, poisson, vin et spiritueux, etc... , |
| ● Ag Coif'              | 04 74 54 22 14 | Salon de coiffure.  |

Certains des commerces (Boucherie, Boulangerie, Coiffure, Livraison de repas) exercent dans des locaux appartenant à la commune. Leurs loyers permettent à la municipalité de maîtriser sa fiscalité.

**Alors n'hésitez pas à franchir le pas et à pousser la porte de l'ensemble de nos commerçants et artisans.**

## **7. Marché hebdomadaire**

Le Marché hebdomadaire, du Mardi matin, a lieu sur la Place du Tailleur.

Vous pouvez retrouver vos commerçants ambulants habituels :

- Primeur SAID,
- Traiteur THIEBAULT,
- Vêtements RIVIERE.
- Œufs MANGE,
- Ferme du SOZEA,

## **8. Défibrillateur**

Quatre défibrillateurs sont mis à la disposition de la population :

- Un sous le porche, entre la maison RAMU et l'Espace de Santé d'Autimont.
- Un autre est situé devant l'accueil du Golf.
- Un autre est positionné vers les sanitaires Est du Camping (disponible aux heures d'ouverture du camping).
- Un autre est installé au Centre Equestre de Faramans (disponible aux heures d'ouverture du CEF).

## **9. Elagage des haies**

Chaque habitant est tenu d'entretenir ses haies et ses arbres.

Il doit principalement élaguer toutes les haies qui dépassent sur le domaine public.

D'autre part, aucun fil de téléphonie ne doit être dans une haie ou un arbre (l'entretien est à la charge du propriétaire)

## **10. Bruits de voisinage**

Il existe des horaires pour réaliser des travaux de bricolage-jardinage ou des activités bruyantes.

|                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Du lundi au vendredi.          | De 8h à 12h et de 14h à 19h30. |
| Les samedis.                   | De 9h à 12h et de 15h à 19h.   |
| Les dimanches et jours fériés. | De 10h à 12h.                  |

## **11. Ramassage des Ordures Ménagères**

Depuis début Avril 2025, la collecte des Ordures Ménagères ne s'effectue plus en « porte à porte ».

Toute la population est invitée à déposer ses Ordures Ménagères (ainsi que les différents tris : Verres, Plastiques-Papiers-Cartons) dans les containers prévus à cet effet.

Les containers sont situés, sur 5 sites, à Faramans :

1. En face du transformateur, chemin des Bruyères.
2. En dessous la Résidence séniors, chemin de Chantemerle.
3. En face de la crèche, chemin des Eglantines.
4. A l'extrémité du chemin du Golf, chemin de La Charrière.
5. Sur la Base de loisirs, parking en face du Tennis.

Afin que les abords de ces 5 Points d'Apport Volontaire (contrôlés par de la vidéo-protection) restent propres, merci d'appeler le 04 74 20 98 20 dès qu'un container est plein.

## **12. Animaux**

Suite à des plaintes de nombreuses personnes, nous rappelons que les animaux domestiques ne (chien, chat, cheval, etc) ne doivent pas divaguer sur le domaine public et dans les propriétés privées.

Concernant la présence de déjections de chiens sur le domaine public, des propriétaires d'animaux ont été identifiés.

Le propriétaire du chien encourt une amende prévue pour les contraventions de 3<sup>ème</sup> classe (de 450 €).

Pour rappel, il est possible de placer les déjections canines dans des petits sachets étanches spécialement adaptés puis de les jeter dans une poubelle publique ou dans les ordures ménagères.

De même, les propriétaires de chevaux sont invités à ramasser le crottin de leurs animaux (quand ils sont déposés sur des trottoirs, des rues ou des chemins communaux).

## **13. Incivilités**

Récemment, des incivilités ont été commises sur la commune.

Grâce à la vidéo-protection, les responsables ont été identifiés et ont réparé les dégâts (ou déclarés ceux-ci à leur assurance, pour prise en charge).

Pour information, si le fautif ne se signale pas en Mairie, toutes les incivilités font systématiquement l'objet d'un dépôt de plainte en gendarmerie.

D'autre part, pour rappel, les beaux jours sont là. C'est la période des fêtes mais aussi celle où les fenêtres peuvent être ouvertes la nuit.

Nous demandons à chacun d'être responsable et tolérant.

Néanmoins, en cas de gênes liées à des incivilités (comme par exemple, les tapages nocturnes), vous pouvez contacter, à toute heure, la gendarmerie (17) pour demander le passage d'une patrouille.

Si besoin, vous pourrez déposer plainte, en gendarmerie, dès le lendemain.

## **14. Ecole**

En Février 2025, l'académie avait fermé préventivement la 5<sup>ème</sup> classe de l'école de Faramans.

Depuis, grâce à l'arrivée de nouvelles familles au lotissement Les Combes (mais aussi dans d'autres lieux de la commune), de nombreux enfants se sont inscrits à l'école publique de notre village.

L'objectif de la municipalité a été atteint et l'éducation nationale est revenue sur sa décision : la 5<sup>ème</sup> classe ne fermera pas !

Il est important pour un village comme Faramans d'avoir des maisons et des logements en location. Le turnover de ses habitations pérennisera l'effectif de notre école dans les années à venir.

## **15. Forum des associations et Accueil des nouveaux habitants**

Après l'ouverture de la Résidence séniors et la livraison du lotissement Les combes, Faramans a accueilli récemment de nouveaux habitants.

De façon générale, de nouvelles familles ont rejoint Faramans dans le cadre d'un achat ou d'une location.

La municipalité a décidé de présenter les associations de notre village (mais aussi les services de notre commune) à ces nouveaux habitants (mais plus globalement à l'ensemble de la population) lors de la soirée du **Vendredi 29 Août, à 18h30, au Centre culturel.**

Chaque président d'association présentera son activité.

Nous comptons sur votre présence qui permettra de vous intégrer rapidement à la vie du village.

#### 16. Recherche d'un service civique, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025

Pour tout renseignement, contacter la Directrice de l'école à [ce0380468c@ac-grenoble.fr](mailto:ce0380468c@ac-grenoble.fr)



Retrouvez toutes les informations communales sur [www.faramans.fr](http://www.faramans.fr)

Pour le Conseil Municipal de FARAMANS,  
Votre Maire, Gilles BOURDAT

#### Festivités à venir :

|                  |   |                   |
|------------------|---|-------------------|
| <b>Juillet</b>   |   |                   |
| Vendredi 4       | Conseil d'Administration du C.E.R.F à 20h30                         | Salle de réunion  |
| Dimanche 6       | Repas ACCA "La Diane d'Autimont"                                    | Relais d'Autimont |
| Dimanche 13      | Feu d'artifice du C.E.R.F   | Base de loisirs   |
| Vendredi 18      | Collecte de sang, à partir de 15h à 22h                             | Salle des fêtes   |
| Samedi 19        | Concours doublettes "La Boule du Marais", Challenge Mioux, à 8h     | Base de loisirs   |
| Du 28 au 31      | Tournée des brioches des Conscrits                                  |                   |
| <b>Août</b>      |   |                   |
| Du 1 au 3        | Vogue   | Base de loisirs   |
| Vendredi 1       | Feu d'artifice des Conscrits  | Base de loisirs   |
| Samedi 2         | Intervillage des Conscrits  | Base de loisirs   |
| Dimanche 3       | Animations des Conscrits  | Base de loisirs   |
| Vendredi 15      | Repas du Club de Marche   | Salle d'animation |
| Samedi 16        | Concours quadrettes "La Boule du Marais", Challenge Montagnat, à 8h | Base de loisirs   |
| Vendredi 29      | Forum des associations et accueil des nouveaux habitants, à 18h30   | Salle des fêtes   |
| Dimanche 31      | Pucier et vente de diots du C.C.A.S                                 | Base de loisirs   |
| <b>Septembre</b> |   |                   |
| Lundi 1          | Assemblée générale "A.C.C.I.F" à 10h30                              | Centre culturel   |
| Mardi 9          | Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h                     | Salle de réunion  |
| Vendredi 12      | Conseil d'administration du C.E.R.F                                 | Salle de réunion  |
| Dimanche 14      | Rando gourmande de l'UPIF   |                   |
| Dimanche 14      | Bourse d'échange Moto de Retour de Kick                             | Base de loisirs   |
| Dimanche 21      | Journées du patrimoine  | Salle des fêtes   |

|             |  |                 |
|-------------|--|-----------------|
| Vendredi 26 | Conférence sur le Don d'organes et de tissus | Salle des fêtes |
| Dimanche 28 | Rand'eau agricole                            |                 |
| Dimanche 28 | Projection 38imageSeconde à 15h              | Salle des fêtes |
| Dimanche 28 | Concours CSO Hunter                          | Centre équestre |